

APPEL À RASSEMBLEMENT LE MERCREDI 15 MARS 2023, POUR DÉNONCER LA SITUATION DES MINEURS ÉTRANGERS À LA RUE À TOURS

33 mineurs isolés sans solutions d'hébergement depuis le début de l'année suite à une remise à la rue par les départements.

Depuis le début de l'année 2023, trente-trois mineurs isolés ont été remis à la rue par le département d'Indre-et-Loire (29) et celui du Loir et Cher (4), les jeunes remis à la rue par les Départements se retrouvent sans solution d'hébergement. Ils ne peuvent prétendre à un hébergement d'urgence au 115, car considérés comme mineurs par les services de l'État et ne peuvent être pris en charge par la protection de l'enfance car considérés comme majeurs.

En effet, les associations citoyennes comme Utopia 56 ne disposent plus des ressources nécessaires pour accueillir ces jeunes en urgence et à long terme ni pour les accompagner. Actuellement 40 jeunes sont accueillis et/ou accompagnés par l'association et nous arrivons à saturation depuis plusieurs semaines.

L'association a alerté l'état et le département à l'occasion de rendez-vous sur la situation actuelle en Touraine : les réseaux solidaires sont saturés et les bénévoles de l'association Utopia 56 commencent à distribuer des tentes.

"Je ne sais pas où je vais aller car il fait trop froid pour être en tente" - Stéphane, mineur remis à la rue par le département d'Indre-et-Loire et entamant un recours de reconnaissance de minorité.

Malgré de nombreuses alertes, le département d'Indre-et-Loire et l'état ne proposent aucune solution qui permettrait à ces jeunes de garantir le principe de continuité de l'hébergement défini à l'article L345-2-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF); et ainsi mettre fin au passage systématique par la rue des mineurs sortis des services de l'aide sociale à l'enfance du département.

Enfin, il est à noter que même si ces jeunes sont considérés comme majeurs au terme d'une évaluation de leur minorité par le département, plus de la moitié de ces jeunes seront finalement reconnus comme mineurs au terme d'un recours fastidieux de plusieurs mois menant à une décision du juge des enfants.

Le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a sanctionné la France en raison des défaillances de son dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), en particulier lors de l'évaluation de minorité, à l'occasion d'une décision du 25 janvier 2023. Dans son rapport de février 2022, la Défenseure des Droits demande à ce que "le mineur bénéficie de la présomption de minorité jusqu'à la décision judiciaire définitive le concernant".

En toile de tente, à la rue, ces jeunes se retrouvent confrontés à de nombreuses problématiques du fait de leurs vulnérabilité ; ils sont exposés aux phénomènes de traite des êtres humains, d'emprise par des réseaux de petite délinquance ; les conditions de vie à la rue ont aussi un impact sur leur état de santé général.

"Nous sommes indigné.e.s de voir que depuis toutes ces années, cette question des mineurs isolés remis à la rue n'ai pas trouvé de réponse institutionnelle. Les nombreuses initiatives citoyennes partout en France, montrent pourtant que des solutions existent" - Marine, coordinatrice d'Utopia 56 Tours.

C'est pourquoi l'association Utopia 56 à Tours appelle à une action urgente des autorités pour offrir une aide et un soutien suffisants aux mineurs isolés étrangers à Tours, en leur offrant un hébergement stable, une assistance juridique et sociale et un accès aux soins de santé.

Enfin, nous appelons tous les acteurs concernés, y compris les associations locales et les citoyens, à se mobiliser pour soutenir les mineurs isolés étrangers lors d'un rassemblement le mercredi 15 mars à partir de 17h sous forme de campement revendicatif et à sensibiliser l'opinion publique à leur situation critique. Ensemble, nous pouvons avancer pour que les droits des mineurs isolés étrangers soient respectés et protégés, et que leur dignité et leur bien-être soient préservés dans toutes les circonstances.